

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'INCLUSION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ANIES)

PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE ET D'APPUI AU PROGRAMME NAFA (PRU-APN)

Financement : Banque Mondiale IDA D6540-GN et IDA D7291-GN

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N°001/PRU-APN/ANIES/2025

SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT COMPTABLE, FINANCIER ET DE PASSATION DES MARCHES DU PRU-APN

Date de début : 03 Février 2025

Date limite : 24 Février 2025

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Sur la période récente, la Guinée s'est collectivement enrichie et la politique économique a engrangé de réels succès notamment par la relance du secteur minier, la stabilisation des indicateurs macroéconomiques et le renforcement de l'attractivité économique. Cependant, les effets des succès économiques restent imperceptibles sur la réduction de la pauvreté.

Conformément aux engagements pris par le Premier Ministre, devant l'Assemblée nationale le 27 juin 2018, le Gouvernement de la République de Guinée a décidé de donner une impulsion politique forte à la problématique de l'inclusion économique et sociale, en faisant du partage de la prospérité la clé de voûte de l'action économique gouvernementale.

Si l'on considère l'évolution de la création de richesse nationale (produit intérieur brut), alors même que, paradoxalement, les populations guinéennes sont de plus en plus pauvres. Environ 60% des Guinéens vivent en situation de pauvreté (65% dans les zones rurales).

Pour favoriser un développement économique et social durable et inclusif, en luttant ainsi contre la marginalisation et l'exclusion sociale, le Président de la République a créé une Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES), dont l'objectif est de consentir un effort financier de 2% de PIB à la politique nationale d'inclusion économique, sociale et financière. Conformément au décret D/2019/049/PRG/SGG du 31 janvier 2019, l'ANIES a pour missions la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique nationale d'inclusion économique, financière et sociale. Ses interventions porteront sur deux axes de politiques publiques. D'une part, des politiques « classiques » d'inclusion économique et sociale, les transferts monétaires et l'inclusion financière, en facilitant l'accès des plus vulnérables aux instruments et services financiers de base. Et d'autre part, des politiques dites d'inclusion « productive », notamment par l'accès à l'énergie des ménages pauvres en milieu rural, l'appui à l'agriculture (à travers les petites exploitations agricoles) et l'aide à l'entrepreneuriat.

Établissement public à caractère administratif (EPA), l'ANIES, pour accomplir sa mission, est dotée d'un Conseil d'Administration, d'une Direction Générale, d'une Agence Comptable et d'un Contrôleur financier.

Les ressources financières de l'ANIES proviennent du Budget national, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et d'autres Partenaires au développement.

Le Gouvernement de la République de Guinée bénéficie, dans ce cadre, d'un Don de soixante-dix (70) millions de dollars américains de la part de la Banque Mondiale, au titre du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN).

La Direction Générale de l'ANIES compte utiliser une partie de cet appui dans le cadre de sa composante 4, Gestion du projet, pour le recrutement d'un Chef de Projet NAFA pour le Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN), et lance ainsi un appel à candidatures ouvert à cet effet.



I. Présentation du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui Au Programme NAFA

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est de développer les éléments constitutifs d'un système national de protection sociale réactif aux chocs et d'accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables à des filets sociaux sensibles aux chocs. Le projet sera financé par un Don de l'IDA à hauteur de \$70 millions US.

L'ANIES est chargée, entre autres, de planifier, d'organiser, de coordonner, de suivre et de contrôler l'ensemble des activités du projet (activités administratives, financières, passation des marchés et opérationnels) en relation avec les acteurs et partenaires impliqués.

Elle sera chargée de la mise en œuvre du projet ce qui implique entre autres :

- De planifier la passation des marchés, de lancer les consultations et de conduire ou participer au processus d'évaluation des offres ou propositions et d'attribution des marchés ;
- De suivre et coordonner les activités des différentes composantes du projet ;
- De s'assurer du bon déroulement des activités avec les partenaires locaux et internationaux ;
- Elle est responsable des démarches administratives, techniques et financières : elle gère notamment les moyens, le budget, la comptabilité et veille à la bonne application du manuel de procédures ;
- De s'assurer du respect des engagements environnementaux et sociaux en analysant et archivant les éléments de reporting Environnemental et Social fournis par la Mission de Contrôle.

Le projet sera basé à Conakry avec des activités dans les zones du projet sur une période de 4 ans. La réalisation de l'objectif de développement du projet s'articule autour de cinq (5) composantes :

C1 : Transferts monétaires d'urgence (phase 1)

C2 : Transferts monétaires et mesures d'accompagnement au titre du Programme Nafa (phase 2)

C3 : Renforcement des institutions de protection sociale et des systèmes de prestation réactifs aux chocs

C4 : Gestion du Projet et suivi et évaluation

C5 : Composante de réponse urgente éventuelle (CERC)

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle unique sur la situation financière du Projet PRU-APN à la fin de chaque exercice fiscal (1er janvier au 31 décembre) et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

Les états financiers, qui sont établis par l'Unité Coordination du Projet (UCP) sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet.

L'Unité de Coordination du Projet a en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

II. PREPARATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

La responsabilité de la préparation des états financiers incluant les notes annexes relève de l'UCP du Projet en conformité avec les principes du nouveau Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) de l'OHADA.

L'Unité de Coordination du Projet (l'UCP) est aussi responsable de la mise en place et de l'application du manuel des procédures administratives, financières et comptables.

L'auditeur est responsable de la formulation d'une opinion sur les états financiers. Il conduira sa mission conformément aux normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables, IFAC (International Fédération of Accountants). En application de ces normes d'audit, l'auditeur demandera à l'Unité d'Exécution du Projet, une lettre de confirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle

3. LES LIVRABLES

L'auditeur émettra une opinion Unique sur les états financiers du Projet (y compris transactions sur le compte désigné et ECD).

Les dépenses inéligibles identifiées seront présentées dans un tableau annexé au rapport d'audit.

Lettre à la direction

En plus du rapport d'audit sur les états financiers (opinion), l'auditeur préparera, une lettre de contrôle interne qui inclura entre autres :

(a) Des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;

(b) Les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système ;

Le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de financement et les commentaires si nécessaire sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité ;

Les problèmes de communication identifiés durant l'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution du Projet ;

Les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves

Les commentaires sur les recommandations non exécutées des rapports d'audit précédents ;

Les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinent incluant les dépenses inéligibles.

La lettre de contrôle interne devra inclure les réponses des entités d'exécution sur les insuffisances relevées par l'auditeur.

4. DUREE DE LA MISSION

La présente mission d'audit se déroulera sur une durée de trente jours calendaires. Le rapport provisoire pour l'audit de chacun des exercices est attendu 25 jours après le démarrage de la mission et le rapport définitif au plus tard 5 jours après les observations du Client

5. QUALIFICATIONS DES CONSULTANTS

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée en audit financier des projets de développement, notamment les projets financés par la Banque Mondiale.

Le cabinet d'audit devra justifier d'au moins dix (10) missions d'audit financier des comptes de projets financés par les partenaires techniques et financiers.

Le cabinet devra compter dans son équipe, au minimum le personnel ci-dessous :

- Un Directeur de mission, Expert-comptable diplômé (titulaire du diplôme d'expertise comptable) justifiant d'au moins dix (10) ans d'expériences d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets financés par la Banque Mondiale. Avoir réalisé au moins cinq (5) missions similaires comme Directeur de mission.
- Un Chef de mission ayant au moins un diplôme niveau BAC + 5 ou plus en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience de sept (5) ans au moins d'audit financier. Avoir réalisé trois (3) missions similaires comme chef de mission.
- Un (01) auditeur senior ayant au moins un diplôme niveau BAC +5 ou plus en audit, comptabilité disposant d'au moins quatre (4) années d'expériences en cabinet d'audit dont trois dans le domaine d'audit des projets financés par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement.
- Un (1) spécialiste en passation des marchés ayant au moins un diplôme niveau BAC + 4 ou plus en audit, comptabilité, droit, administration ou un diplôme d'ingénieur et disposant d'au moins de cinq (5) années d'expériences dans l'audit des marchés pour des projets/programmes financés par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement. et ayant participé à au moins trois (3) missions d'audit de projets de la Banque mondiale ou d'autres partenaires au développement.

6. MODE DE SELECTION DU CONSULTANT

La méthode de sélection sera basée sur la Sélection basée sur le Moindre Cout (MC) en accord avec le Règlement de passation des emprunteurs sollicitant le FPI de la Banque mondiale, édition septembre 2023.

Date limite et lieu de remise des candidatures :

Les candidatures doivent être rédigées dans la langue française et adressées à Monsieur le Coordinateur du PRU-APN - ANIES et déposées au siège du PRU-APN-ANIES à Cameroun, en face de la station TOTAL ou envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : recrutement@anies.gov.gn/ssekounamie@gmail.com au plus tard **le 24 Février 2025 à 10 heures GMT** avec la mention en objet « CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA L'AUDIT COMPTABLE, FINANCIER ET DE PASSATION DES MARCHES DU PRU-APN ».

Le Coordinateur du PRU-APN/ANIES



Mamadi KABA

